

# Une révélation privée doit renvoyer à l'unique Révélation publique

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Messages du Pape](#)

**Date :** 11 février 2011

Alors que l'on tombe trop souvent dans deux excès opposés à propos des révélations privées (soit les nier purement et simplement, soit en faire le critère d'interprétation du Credo), Benoît XVI a rappelé la doctrine traditionnelle dans Verbum Domini:

"Le critère pour établir la vérité d'une révélation privée est son orientation vers le Christ lui-même. Quand celle-ci nous éloigne de lui, alors elle ne vient certainement pas de l'Esprit Saint, qui nous conduit au cœur de l'Évangile et non en dehors de lui. La révélation privée est une aide pour la foi, et elle devient crédible précisément parce qu'elle renvoie à l'unique Révélation publique."